

16/12/2016



# SCIENTIFIQUES



# MISE EN PLACE DU SC PTS

Le SNAPATSI et ses partenaires ALLIANCE PN et SICP rencontraient lundi 12 décembre Monsieur DUPUCH, préfigurateur du SC PTS.

Ce dernier nous a informés de l'organisation future de ce service et des premières mesures de réorganisation de la filière PTS qui seront mises en œuvre prochainement.

## ORGANISATION DU SC PTS

**Le SC PTS a vocation à être (au moins dans un premier temps) une structure de pilotage qui ne remet pas en cause le lien hiérarchique entre les agents des services territoriaux et leur direction d'emploi actuelle.**

**Le SC PTS sera organisé selon le schéma suivant :**

- Un directeur et un directeur adjoint appartenant au corps de conception et direction de la police nationale
- Une division du pilotage et de la gouvernance chargée de la stratégie, de la recherche développement et de la représentation internationale.
- Une division des ressources et moyens chargée des ressources humaines, de la formation et du financement.
- Un pôle central d'identité judiciaire regroupant les fichiers (FAED, FNAEG) et certaines unités criminalistiques du SCIJ
- Un pôle central de l'informatique reprenant la mission forensique du SCITT
- Un état major auquel sera attaché un pôle communication et un pôle informatique.

**Le SC PTS assurera la tutelle de l'INPS au nom du DGPN.**

**Des délégations zonales seront positionnées afin de coordonner les activités de PTS.**

**Suite...**

16/12/2015



# SCIENTIFIQUES

## MISE EN PLACE DU SC PTS, Suite...

### REORGANISATION DE LA FILIERE

A Ecully, réorganisation de l'articulation INPS-SDPTS



**Les activités ITT, balistique, traces papillaires et documents écritures sont réorganisées par changement d'affectation des personnels ou redéfinition des missions.**

Nous avons informé M. Dupuch que certains personnels n'étaient pas favorables au projet qui leur a été présenté.

Les activités de gestion transverses de la SD PTS et du SCL de l'INPS seront réunies. Aucun autre projet de réorganisation de la relation INPS-PJ dans les autres villes n'est présent dans le projet initial de création du SC PTS qui sera présenté au ministre à la fin de l'année.

**Le SC PTS pourrait devenir seul représentant des directions d'emploi actives en CAP nationale** (au côté des représentants de l'INPS et de la DRCPN).

**Une main courante informatique unifiée** sera étudiée pour être mise en place dans tous les services d'identité judiciaire.

**La formation de premier niveau des agents de l'identité judiciaire sera renforcée** afin qu'ils puissent tous être compétents sur l'ensemble des saisines de la sécurité publique.

La mise en place du SC PTS ne change rien à la politique de substitution menée depuis plusieurs années.

### EN CONCLUSION

**Le projet qui nous est présenté correspond à la mise en place d'une structure dont le potentiel est important en terme de pilotage mais dont l'autorité directe et le champ de compétence seront dans un premier temps limités.**

Nous avons toujours été favorables à la mise en place d'une structure unique de pilotage de la PTS. **Nous souhaitons que le SC PTS monte en puissance progressivement en respect des attentes et des conditions de travail des personnels.** Nous avons particulièrement insisté auprès de M. Dupuch sur l'importance du dialogue social.

Le SC PTS, pour remplir totalement sa mission, devra plus tard élargir son pilotage aux services territoriaux. Nous serons attentifs au déroulement de la première étape qui nous a été présentée et à la mise en place des futures étapes qui devront se succéder régulièrement pour une réorganisation complète de la filière.

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI continuera à vous informer !